



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Police municipale

Question écrite n° 58754

Texte de la question

M Jean-Yves Cozan attire l'attention de M le ministre de l'intérieur et de la sécurité publique sur le projet de statut de la police municipale. Il lui demande à quel moment il envisage de présenter ce projet devant le Parlement.

Texte de la réponse

Reponse. - Le plan d'action pour la sécurité présente en conseil des ministres le 13 mai dernier traduit la volonté du Gouvernement d'associer tous ceux qui, au niveau communal, doivent solidairement participer à l'effort de sécurité. C'est dans ce cadre que va s'inscrire la réforme des polices municipales en tenant compte du rôle que celles-ci ont à remplir, en complément de celui qui incombe aux polices d'Etat. Un projet de loi devrait être soumis au Parlement lors de la prochaine session ; il s'inspirera de trois grands principes : l'accroissement des prérogatives des agents de police municipale, la complémentarité entre les missions de ceux-ci et celles dévolues aux personnels des polices d'Etat par le moyen d'un règlement de coordination élaboré par le préfet et le maire à partir d'un modèle établi par décret en Conseil d'Etat et, enfin, l'aménagement du contrôle exercé par le préfet et l'autorité judiciaire sur les polices municipales.

Données clés

Auteur : [M. Cozan Jean-Yves](#)

Circonscription : - Union du Centre

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 58754

Rubrique : Police

Ministère interrogé : intérieur et sécurité publique

Ministère attributaire : intérieur et sécurité publique

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 8 juin 1992, page 2490